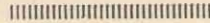


UN MOIS DE CRIMES IMPERIALISTES



DES EXECUTIONS CAPITALES

Encore trois Algériens exécutés au cours du mois de décembre
1^{er} décembre 1960. — ALGER. Caserne d'Orléans : Mohamed Belmoktar.

8 décembre 1960. — PARIS. Prison de la Santé : Boucett Hamou, Adb el Kader ben Hadj.

DES CONDAMNATIONS A MORT

21 condamnations à mort depuis le mois dernier

30 novembre 1960. — ORAN. Tribunal militaire : quatre combattants algériens condamnés à mort.

7 décembre 1960. — ALGER. Tribunal militaire : un combattant algérien, Anone, condamné à mort.

16 décembre 1960. — BONE. Tribunal militaire : six militaires algériens condamnés à mort.

16 décembre 1960. — LILLE. Tribunal militaire : un militant algérien, Houcine Slimane, condamné à mort.

29 décembre 1960. — ORAN. Tribunal militaire : neuf combattants algériens condamnés à mort.

DES PEINES DE PRISON

2 décembre 1960. — CONSTANTINE. Tribunal militaire : deux militants algériens, Saoudi Ahmed ben Lakdar, Mehari Abderrahmane, condamnés à vingt ans de réclusion.

22 décembre 1960. — VANNES. Tribunal de grande instance : Abdelkader Mazouf condamné à un an de prison pour désertion.

5 janvier 1961. — DIJON. Tribunal militaire : Laïb Chabane : réclusion à perpétuité ; Chaban ben Lakdar : vingt ans de réclusion.

TOUJOURS DES FRANÇAIS ARRETES POUR AIDE AU F.L.N.

30 novembre 1960. — LYON. Arrestation de M. Blaise de Pury, 23 ans, étudiant en médecine, dans l'affaire du Réseau lyonnais de soutien au F.L.N., aurait servi d'agent de liaison.

Décembre 1960. — LYON. Toujours l'affaire du Réseau lyonnais, arrestation et mise en liberté provisoire de M. Monnet, 70 ans, retraité de banque, accusé également d'avoir servi d'agent de liaison.

19 décembre 1960. — LYON. Encore le Réseau lyonnais. Arrestation de Mlle Anne-Marie Fraysse, vendeuse en librairie, qui était chargée du soutien aux familles de détenus algériens.

DES INculpATIONS

12 décembre 1960. — Des collaborateurs de Vérité-Liberté sont inculpés de provocation à l'insoumission.

M. Paul Thibaud, secrétaire général de la revue *Esprit* et directeur-gérant de *Vérité-Liberté* ; M. Jean-Marie Domenach, directeur d'*Esprit* ; M. Jean Carta, auteur d'un article publié par *Vérité-Liberté* ; M. Pierre Vidal-Naquet, assistant de faculté, secrétaire du « Comité Maurice Audin », membre du comité de rédaction de *Vérité-Liberté* ; et M. Bernard Levin, diffuseur de *Vérité-Liberté*, ont été inculpés d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de provocation de militaires à la désertion, à l'insoumission et à la désobéissance, par le juge d'instruction Monzein pour la reproduction notamment du livre de F. Jeanson : *Notre guerre*,

DISPARITION DE CONDAMNES ALGERIENS

On nous signale que M. Daoui, condamné aux travaux forcés à perpétuité, a été retiré le 12 novembre dernier de la prison de Maison-Carrée où il subissait sa peine, sur ordre du procureur militaire d'Alger-Sahel et transféré au centre de transmission de Ben-Aknoun, à Bouzaréah.

Sa femme s'est vu refuser l'autorisation de lui rendre visite, en raison, lui a-t-on dit, de son état de santé.

Son avocat, M^e Stibbe, a saisi la commission de sauvegarde.

GREVES DE LA FAIM DANS LES PRISONS

On nous signale encore de nombreuses grèves de la faim de détenus algériens, dernier recours de ceux-ci pour tenter d'obtenir le régime politique auquel ils ont droit.

Ainsi Bel Hamidi, détenu à la maison d'arrêt de Nantes, faisait la grève de la faim depuis le 25 novembre pour obtenir le régime politique. Il a d'autre part adressé des lettres aux ministres de la Justice et de la Santé et au préfet de Nantes affirmant qu'il avait subi des sévices lors de son interrogatoire à Nantes.

DES SAISIES DE JOURNAUX

L'Humanité a été saisie deux fois en huit jours au cours du mois de décembre.

Le 12 décembre, pour son reportage sur les manifestations d'Algérie et sur le massacre des Algériens par les Européens.

Le 19 décembre, pour son compte rendu de la déposition de Massu au « Procès des barricades ».

POUR DJAMILA BOUPACHA

Le Comité « Pour Djamilia Boupacha », réuni le 1^{er} décembre, salle des Horticulteurs, sous la présidence de Simone de Beauvoir, s'est félicité qu'après le dessaisissement des tribunaux d'Algérie, un tribunal civil français ait été désigné pour instruire la plainte en tortures de Djamilia Boupacha.

Cependant, le Comité « frappé par les contradictions et les lacunes graves de certaines conclusions médicales, a décidé de saisir d'une plainte le Conseil de l'Ordre des médecins d'Alger. »

Lisez

VÉRITÉ ET LIBERTÉ
TÉMOIGNAGE
ET DOCUMENTS

qui publient les textes saisis